ART. 11 N° 834

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 834

présenté par Mme Thillaye, M. Bois, M. Bouyx, M. Cesarini, M. Chalumeau, Mme Colboc, Mme Degois, Mme Khedher, M. Solère, M. Testé et Mme Valetta Ardisson

ARTICLE 11

Après la troisième occurrence du mot :

« de »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 20 :

« proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien, au plus tard au 1er janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'introduire, dans la restauration hors foyer et les cantines publiques, le principe d'un repas végétarien hebdomadaire obligatoire. Une telle disposition contribuerait à répondre à l'exigence d'une alimentation plus diversifiée et équilibrée. L'objectif de proposer des plats végétariens permettrait aussi de dégager des économies de coûts, permettant aux acteurs de la restauration hors foyer de s'approvisionner en viandes de meilleure qualité, de préférence issues des circuits courts, conformément aux dispositions mentionnées aux deux premiers alinéas du présent article.